

EcoQuartier Vauban

Pré-sélection d'Architectes

Objet de la consultation

Dans le cadre du projet d'aménagement « EcoQuartier Vauban », CM-CIC Aménagement Foncier, maître d'ouvrage de l'opération et la Ville de Besançon, autorité concédante, ont réalisé une pré-sélection d'architectes susceptibles d'intervenir pour le compte des futurs « porteurs de projet » de la 1^{ère} phase de réalisation. Cet « appel à candidature » non formalisé a permis de retenir 50 cabinets d'architectes présentant les références et motivations les plus pertinentes pour participer à ce projet.

Les promoteurs/constructeurs de chaque ilot, désignés au premier trimestre 2015, solliciteront respectivement plusieurs architectes afin qu'ils présentent chacun une hypothèse de construction à l'échelle de leur ilot.

Un jury composé de la Ville de Besançon et leur AMO Conseil, de l'équipe de Maitrise d'œuvre du projet et de CM-CIC Aménagement Foncier désignera, avec le promoteur, l'architecte retenu (ou le groupement pouvant aller jusqu'à 3 architectes, dont un référent, pour les ilots les plus complexes). Les 2 autres architectes se verront remettre par le promoteur une indemnité de 5.000€ TTC.

Le couple promoteur « porteur de projet » / architecte(s) « Maitre d'œuvre » désigné s'engagera alors dans une démarche itérative appelé « Ateliers Vauban ». Cette démarche permettra d'associer la Collectivité et l'Aménageur aux validations des choix de conception au fur et à mesure du projet.

La réglementation du PLU sera complétée par le Cahier de Prescriptions Architecturales, Urbaines, Paysagères et Environnementales (CPAUE) définissant les grands principes du quartier, ainsi que par les « Fiche de lots » fixant les prescriptions détaillées de chaque ilot.

Il appartiendra aux porteurs de projet de sélectionner les architectes de leur choix (ou groupements d'architectes – nombre d'architectes dépendant de la complexité de l'ilot), dans la liste proposée, un candidat pourra être proposé en dehors de cette liste pour chaque ilot.

(Le fait de figurer dans la liste des 50 architectes retenus ne garantira donc pas aux architectes/maitres d'œuvre d'être sollicités pour la réalisation d'un ilot, ou d'un des bâtiments composant l'ilot.)

NB : un cabinet d'architecte ne pourra, que ce soit seul ou dans un groupement, intervenir que sur un seul ilot pour l'ensemble de la 1^{ère} phase de l'EcoQuartier.

Liste des 50 candidats retenus suite aux dossiers remis avant le 05/12/2014

A²A Architectes – DIJON
AAS Architecture – BESANCON
AAS Lhomme et Nectoux – BESANCON
AASB – agence d'architecture suzelbrout – PARIS
AEA Architectes – STRASBOURG
AJEANCE – PARIS
AMD Architecte – TORCY
AMELLER et DUBOIS associés – PARIS
AMIOT LOMBARD – BESANCON
Archipointech – BESANCON
Architecture.territoires – PARIS
ASAA – Atelier Seraji archi & associés – PARIS
Atelier HATON – BESANCON
Atelier TEQUI – PARIS
Atelier ZUNDEL CRISTEA – PARIS
BEAUDOIN & HUSSON + TARDY – NANCY/BESANCON
CARTIGNIES CANONICA – BRUYERES
DesClicsetdesCalques Architectes – PANTIN
DE-SO – PARIS
ECDM Architectes – PARIS
Fevriercarre Architectes – NICE
Frédéric BOREL & Associés – PARIS
GELIN LAFON – PARIS
Groupe architecture Ellipse – PARIS
G-Studio – STRASBOURG
IXO Architecture – SELESTAT
La Como – STRASBOURG
LADOY Georges – LONS LE SAUNIER
LOMBOLEY – BESANCON
LWF – PARIS
MAAST Architectes – PARIS
MaO – PARIS
Martin DUPLANTIER Architectes – PARIS
MDW Architectes – BRUXELLES
MFR – PARIS
Mikon Design studio – PARIS
NBJ Architectes – MONTPELLIER
Nicolas FAVET Architectes – MONTREUIL
NOVAE – LYON
Périphériques Architectes – PARIS
PETITDIDIER PRIOUX – SAINT MANDE
QUIROT et associés – PESMES
REICHARDT FERREUX – LONS LE SAUNIER
Rudolf VINET – DIJON
Soho Architecte – LYON
Sophie DELHAY / Dominique COULON – STRASBOURG
Studiomustard – DIJON
Tekhne Architectes – LYON
Vincen CORNU architecture – PARIS
WEBER & KEILING – STRASBOURG